

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 14 FEVRIER 2025 A 11H30
AG N° 18

L'Assemblée générale du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet, légalement convoquée en date du vendredi 24 janvier 2025 s'est réunie au Musée Bonnard, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 10

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Monsieur Yves PIGRENET, Monsieur Alain VIOTTI,
Madame Sandrine AIMASSO, Madame Chantal CHASSERIAUD,
Monsieur Mike CASTRO DEMARIA, Monsieur Franck GALBERT.

EXCUSES :

Monsieur Alain ARMANDO, représenté par Monsieur Yves PIGRENET,
Monsieur Philippe WEISSER, représenté par Monsieur Alain VIOTTI.



Madame DI BARI : Monsieur LUPPINO, le Directeur du GIP, va être désigné secrétaire de séance et il doit procéder à l'appel des membres de l'Assemblée Générale. Donc, Monsieur LUPPINO, je vous cède la parole.

Monsieur LUPPINO : Merci, Madame la Présidente.

- Madame Michèle TABAROT, toujours présente ;
- Madame Muriel DI BARI, présente ;
- Monsieur Yves PIGRENET, présent ;
- Monsieur Philippe WEISSER, représenté par Monsieur Alain VIOTTI ;
- Monsieur Alain VIOTTI, présent ;
- Madame Sandrine AIMASSO, présente ;
- Monsieur Alain ARMANDO, représenté par Monsieur Yves PIGRENET ;
- Monsieur Franck GALBERT, présent ;
- Monsieur Mike CASTRO DEMARIA, présent ;
- Madame Chantal CHASSERIAUD, présente.

Madame DI BARI : Monsieur le Directeur, nous avons notre *quorum*.

Le *quorum* étant atteint, nous pouvons donc commencer l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur LUPPINO : Merci, Madame la Présidente. On a un seul point, comme sur la précédente séance. C'est le rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2025. C'est Monsieur MELAINE qui va nous le présenter.

Madame DI BARI : Pardon, Monsieur le Directeur. Peut-être que nous devons parler des PV des Assemblées Générales du 15 mars et du 12 avril ?

Monsieur LUPPINO : Excusez-moi. J'ai voulu aller trop vite et j'ai sauté l'approbation des PV.

Il est nécessaire de soumettre les procès-verbaux des deux dernières Assemblées Générales des 15 mars et 12 avril au vote.

Madame DI BARI : Donc, avez-vous des questions concernant ces deux PV d'Assemblées ? Si pas de question, nous passons au vote.

➤ Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Monsieur LUPPINO, c'est Monsieur MELAINE qui va nous rapporter le Rapport d'Orientations Budgétaires. Merci, Monsieur MELAINE.

Monsieur MELAINE : Merci. Le Rapport d'Orientations Budgétaires, qui vous est présenté chaque année, permet de définir les grandes orientations budgétaires de l'année à venir et d'appréhender la situation financière du groupement. L'idée directrice est bien évidemment de poursuivre les actions culturelles et touristiques développées par le GIP, et ceci, dans un contexte économique compliqué. 2025 sera placée également sous l'angle du renforcement des synergies créées depuis l'origine par les services du GIP pour continuer de développer des actions communes, ce qui permettra de générer des économies d'échelle et de réaliser une cohérence de programmation des réseaux.

S'agissant du contexte touristique et culturel, il a été examiné précédemment. Il faut quand même préciser que le musée Bonnard occupe une place majeure dans ce dispositif de développement du territoire, avec une reconnaissance nationale. Il se positionne aujourd'hui comme une institution de référence. Tout à l'heure, on vous l'a dit, 540 000 visiteurs depuis juin 2011, 26 expositions temporaires et 13 permanentes, un projet de centre d'archives et de recherches dédié à Pierre BONNARD, en cours de création d'inventaires, création d'une vidéothèque avec quand même plus de 1 000 ouvrages et un partenariat affirmé et renouvelé avec Orsay et, on l'a dit tout à l'heure, des actions accrues prévues pour 2025, notamment cette année, l'exposition au printemps de *La Symphonie pastorale* et une exposition d'été 2025 à venir qui va être très prometteuse. En 2025, il y a des projets pédagogiques aussi en faveur de la jeunesse, des personnes porteuses de handicaps et le projet d'expression scénique « *Expose-toi* ».

Concernant l'Office de Tourisme, Walid nous l'a rappelé tout à l'heure, qui fêtera ses 10 ans en 2025, il est bien évidemment partie intégrante de cette organisation. Il a une marque qui est reconnue, la « Qualité Tourisme », et qui va être bientôt remplacée par une démarche qualité d'excellence qui se nomme « Destination

Excellence » et qui sera engagée en 2025. A noter que la ville du Cannet a d'ailleurs obtenu le plus haut niveau de classement pour les collectivités, à savoir « station classée de tourisme ». Ces distinctions permettent tout simplement à l'Office de Tourisme, donc au GIP, de structurer l'offre touristique locale et d'intensifier la programmation, tant physique que digitale, de la destination du Cannet. D'ailleurs, les retombées de 2024 montrent que la part de la clientèle étrangère augmente. Tout à l'heure, on vous a donné les chiffres de la fréquentation touristique. Cette dynamique sera poursuivie en 2025, et l'Office de Tourisme, en partenariat avec la Ville et le GIP, continue d'organiser des événements qui renforcent cette attractivité. L'Urban trail en est un bel exemple, mais aussi les activités de plein air, ping-pong, les Boules Carrées, etc.

Pour les cinémas et La Palestre, leur intégration en 2021 a permis d'élargir la promotion et le développement culturel et touristique du Cannet, ce qui génère des économies d'échelle et une cohérence de programmation. Bien évidemment, vous avez tous apprécié la diversité et la richesse de la programmation, les chiffres en témoignent. Les cinémas et La Palestre continueront sur cette dynamique en 2025. Enfin, la ville du Cannet va renforcer le rôle du GIP et elle l'a fait par délibération le 19 décembre 2024 en confiant la mission de développement événementiel au GIP. L'Office de Tourisme a fait de même le 13 janvier 2025, ce qui permettra au GIP, dès l'accord des services de l'Etat, d'obtenir la nouvelle nomination à savoir « Groupement d'Intérêt Public pour le développement touristique, culturel et événementiel de la ville du Cannet ». Eu égard à tous ces événements, les orientations de 2025 se basent sur une activité culturelle et touristique ambitieuse. C'est pourquoi la Ville souhaite continuer de doter le GIP d'une contribution en lien avec ses objectifs (1,5 million d'euros) identique à l'année dernière. De même, les orientations budgétaires sont sensiblement identiques à l'année dernière, puisque les nouvelles compétences interviendront en 2026, après approbation du Préfet. Par conséquent, les grandes orientations proposées en 2025 dans le cadre du budget du GIP sont de poursuivre le renforcement et la promotion de l'action culturelle, continuer à développer la synergie entre les entités et poursuivre sur cette dynamique au bénéfice des usagers, continuer à participer aux manifestations ayant un rayonnement touristique et culturel, et bien évidemment, contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement dans ce contexte économique compliqué et avec des outils de prospectives financières ; enfin, optimisation des recettes de fonctionnement en développant des actions pour augmenter la fréquentation du musée, des cinémas et de La Palestre. Ce sont donc des orientations qui sont ambitieuses et volontaristes.

En conséquence, l'Assemblée Générale est appelée à voter pour prendre acte, je vous le rappelle, du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 présenté à l'appui de la présente délibération. Merci à tous.

Madame DI BARI : Merci, Monsieur MELAINE. C'est bien cela, voter pour prendre acte. Donc, avez-vous des questions ?

Madame TABAROT : Moi, j'avais une question. Je voulais savoir combien de personnes de l'extérieur sur l'Urban, en pourcentage, y avait-il à peu près dans les inscriptions.

Monsieur CHAABANI : Dans les inscriptions, on est uniquement à 40 % de Cannettans.

Madame TABAROT : D'accord. Donc, cela veut dire 60 % qui viennent de l'extérieur, en rappelant peut-être que les personnes viennent en repérage pour voir le circuit, que certains viennent récupérer les dossards la veille, donc dînent sur Le Cannet. Donc, c'est un événement qui vit sur plusieurs jours.

Monsieur LUPPINO : On le fait vivre dès le salon à Paris où on commence à promouvoir l'événement, et après, on s'est organisé pour que les gens qui viennent récupérer leur dossard viennent une première fois au Cannet, qu'ils puissent consommer.

Monsieur CHAABANI : Il y a même une offre hôtelière où on offre le petit-déjeuner s'ils viennent pour l'Urban trail. Ils montrent leur dossard et on paie leur petit-déjeuner.

Et on a 15 % de Parisiens sur cette semaine. C'est la dernière semaine avant les vacances. Donc, on a encore un peu de Parisiens. Du coup, la course est devenue une course touristique au sens large du terme.



Madame TABAROT : Vous avez combien d'inscrits cette année ?

Monsieur LUPPINO : On était à 900 cette année, en ayant commencé à 300.

Madame TABAROT : Bravo, bravo.

Monsieur LUPPINO : Merci.

Madame CHASSERIAUD : Alors, puisque nous sommes dans les chiffres, Pour parler des choses qui fâchent, les chiffres. Alors, déjà, j'ai regardé. Donc, dans ce que vous prévoyez, en investissement, nous sommes par rapport à l'année dernière à 100 000 euros de plus. Je note pour le fonctionnement. Par contre, pour les investissements, nous sommes à la moitié, si j'ai bien lu les chiffres que vous nous donnez. Pourquoi ? Ensuite, j'aurais souhaité que, si vous voulez, le fonctionnement reste stable et que l'investissement soit stable aussi, mais il a diminué. Ensuite, je voudrais vous demander. Vous m'avez donné le nom de la chargée de mission qui remplace Monsieur TABAROT et il est marqué « responsable des cinémas ». Quelle est la personne qui va remplacer le poste qui est prévu pour responsable des cinémas ? Et c'est marqué là-dedans.

Madame DUCROIX : Madame CHASSERIAUD, le responsable des cinémas est un poste, un salarié propre du GIP qui est là depuis plusieurs années maintenant. C'est Monsieur François ACHARROK et qui n'est pas remplacé.

Madame CHASSERIAUD : Il n'est pas remplacé. Alors, pourquoi est-ce noté comme cela ? Bon, c'est mal rédigé ou alors il y a eu un souci. Peut-être que ce n'était pas ce poste-là, que c'était par contre le poste de la dame dont je n'ai pas retrouvé le nom, qui a été créé.

Madame DUCROIX : Alors, je vais vous donner une lecture plus précise, si vous pensez que la rédaction est maladroite. Nous avons deux emplois salariés propres au sein de ce GIP, donc un chargé de promotion et un responsable des cinémas. Le

poste de chargé de promotion, cela ne vous a pas échappé, a dû faire l'objet d'un remplacement, et c'est Monsieur Emmanuel BLANC qui est intervenu en urgence, parce qu'on a dû faire les choses assez vite pour la pérennité de notre Ville. Le responsable des cinémas, lui, est toujours là. Il n'y a pas eu de nouveau salarié. Ensuite, nous avons des personnels qui sont mis à disposition. Nous avons, dans ces personnels mis à disposition, des personnes qui sont en fonction support, c'est-à-dire qui vont aider à la gestion institutionnelle quotidienne du GIP. Nous avons, jusqu'à présent, deux personnes qui occupaient des missions de secrétariat. Par exemple, pour la tenue de cette Assemblée aujourd'hui, il y a des travaux de dactylographie, il y a de la reprographie, des envois, etc. Nous avons réussi à contenir ces missions et on s'est aperçu que le travail pouvait être réalisé à l'aide d'une seule secrétaire. En revanche, le GIP aujourd'hui est un établissement qui nécessite un appui supplémentaire au niveau des fonctions d'encadrement. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé de substituer à cette mise à disposition d'un poste de secrétaire plutôt la mise à disposition d'un cadre administratif et financier qui nous accompagne dans l'exécution financière et budgétaire de l'établissement et qui nous accompagne aussi dans la rédaction des documents qui vous sont soumis. Ce n'est pas bien rédigé, je suis désolée, mais voilà. Il faut quand même le faire, le relire. Il faut vérifier aussi les fondements juridiques et le GIP étant aujourd'hui un établissement d'ampleur, on avait besoin plutôt de ce type de profil. Et c'est Madame BUFFETRILLE, qui est derrière nous, qui nous accompagne désormais dans cet exercice.

Monsieur LUPPINO : Je vais vous répondre aussi, si vous le permettez, sur le fonctionnement et l'investissement. Sur le fonctionnement, effectivement, on a 100 000 euros de plus, mais c'est lié tout simplement à l'augmentation liée à l'inflation, des marchés publics aussi qui ont des augmentations. Barbara THERY vous l'a expliqué tout à l'heure. La salle de La Palestre, par exemple, est soumise à des aléas de programmation. Donc, on préfère avoir une vision prudentielle pour avoir certainement des bonnes surprises à la fin de l'année plutôt que d'être court sur un spectacle qu'on pourrait louper si l'opportunité se présentait.

Monsieur SEGATORI : En complément, pour que les choses soient très précises, l'essentiel de l'investissement du musée, ce sont les œuvres. Les œuvres restent et appartiennent à la Ville. Donc, l'investissement, quand la Ville décide d'acheter une œuvre complémentaire, il faut le voter en Conseil Municipal. C'est sur le budget de

la Ville, ce n'est pas dans ce budget-là. Vous faites la remarque de l'investissement qui diminue, mais l'investissement du GIP se réduit par exemple sur le musée, les systèmes d'accrochage et d'éclairage. C'est peu de choses par rapport aux gros investissements qui sont là. Ce n'est pas parce que l'investissement apparaît faible sur le budget du GIP, qui lui n'a pas un investissement important, que la Ville ne peut pas en faire en matière d'acquisitions d'œuvre.

Monsieur LUPPINO : En fait, tout le bâtementaire reste propriété de la Ville. Donc, le GIP intervient vraiment sur du ponctuel.

Monsieur SEGATORI : Pareil, tous les travaux, cela reste la Ville, puisque la Ville reste propriétaire. Je précise pour qu'il n'y ait pas de malentendu que les gros investissements restent à charge de la Ville. C'est pour cela que sur le budget du GIP, vous avez un investissement qui est réduit.

Madame CHASSERIAUD : Oui, qui est réduit. Alors, puisqu'on est toujours dans les chiffres, l'année dernière, Monsieur SEGATORI, je vous avais demandé quel était... puisque maintenant, il y a les trois secteurs. Donc, nous avons le musée, nous avons les cinémas, La Palestre, et maintenant, il va y avoir aussi le tourisme.

Monsieur LUPPINO : Non, les cinémas et La Palestre, c'est depuis 2021, et le Tourisme depuis 2017.

Madame CHASSERIAUD : D'accord. On vous avait demandé quels étaient les secteurs qui étaient déficitaires. Peut-être qu'ils sont tous déficitaires. Vous m'aviez dit que vous ne pouviez pas me répondre. Or, je pense qu'on peut savoir entre — ce n'est pas une critique, c'est une information que je demande — le fait que ce soit les cinémas, que ce soit le musée ou que ce soit La Palestre ou l'événementiel, peut-être qu'ils sont tous les trois déficitaires. Mais c'est pour savoir où il faudrait peut-être faire un peu plus d'effort ou qu'est-ce qu'il faudrait faire pour essayer d'arriver à au moins à une sorte d'équilibre.

C'est possible dans la comptabilité analytique. Ne dites pas que ce n'est pas possible, parce que si vous n'avez pas les chiffres sous les yeux, au moins, vous avez la tendance.

Monsieur SEGATORI : Je vais essayer de vous répondre de la manière la plus claire possible. Vous votez un budget qui est équilibré. Si vous regardez bien, je reprends le début du budget, recettes de fonctionnement, résultat du fonctionnement reporté. Il y a 730 000 euros qui sont de l'excédent reporté qui est dans la caisse du GIP. Donc, non seulement il est équilibré, mais il est excédentaire de 730 000 euros, ce budget. Personne ne peut parler de déficit, au contraire. On nous reprocherait peut-être presque d'avoir trop d'excédents. Que les choses soient claires. Quand vous parlez de déficitaire, cela a trait au déficit que peut avoir une entreprise. Par contre, dans un budget public, c'est toujours, par définition, équilibré. En l'occurrence, non seulement il est équilibré, mais il est largement excédentaire. Il n'y a pas de déficit. C'est le premier point.

Deuxième point, vous posez la question d'équilibre financier global des activités culturelles. Partout dans le monde, si elles s'autofinanciaient largement, il y en aurait partout et au lieu d'ouvrir une entreprise, on ouvrirait un théâtre, on ouvrirait une salle de spectacle ou on ouvrirait un musée. C'est quand même beaucoup plus sympa que de travailler à la chaîne chez Renault. Mais pourquoi ce n'est pas le cas ? Parce qu'effectivement, en soi, les activités culturelles, c'est regrettable, mais elles ne gagnent pas d'argent. D'où l'équilibre, comment se fait-il ? Il se fait avec une participation des collectivités, des subventions, des dotations, ce qui est logique partout. Donc, la réponse, que l'on soit clair : il n'y a pas de déficit. Il y a un équilibre qui, bien sûr, est garanti par la participation des collectivités, en l'occurrence de l'Office de Tourisme. Après, si vous me posez la question en détail, comment cela se répartit, les recettes et les dépenses de chaque type d'activité, malheureusement, on n'a pas de comptabilité analytique préétablie. Donc, cinémas, musée et Palestre sont tous dans un ensemble. Je n'ai pas la possibilité de vous répondre précisément, parce qu'il faudrait embaucher trois personnes pour faire cela. A chaque facture, dire cette facture, je l'impute 10 % sur le cinéma et 10 % sur La Palestre, parce que c'est l'entreprise qui fait la sécurité qui m'envoie une facture. Donc, l'agent de sécurité, ils m'en ont mis trois pendant ce mois-ci. Les trois ont travaillé un peu ici et là, ça, je ne sais pas faire. C'est pour cela que je vous réponds. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a rien de déficitaire. Je vous le dis. Il y a même un excédent.

Madame CHASSERIAUD : Monsieur SEGATORI, j'ai compris. Je n'ai peut-être pas employé les mots comme il faut comptablement, mais quand vous avez des personnes qui viennent, qui achètent des entrées plutôt, que ce soit pour le cinéma ou pour le musée, il n'y a pas une caisse commune. Il y a bien les entrées du cinéma, les entrées du musée, les entrées pour La Palestre, et à un moment donné, vous le voyez dans la comptabilité. C'est ça que je veux dire.

Madame TABAROT : C'est la fréquentation, et du coup, il y a les entrées avec. Les personnes rentrent ici, elles achètent un billet, elles ont, soit une réduction, soit elle paie « plein pot ». Je vous dis cela, parce que je l'ai entendu : Quand deux personnes sont venues visiter le musée, on leur a posé la question, si elles avaient droit à une réduction. Donc, elles achètent leur ticket. A la fin du mois, on va vous dire, il y a eu tant d'entrées au musée, et c'est ce que vous avez. Je vous rappelle que c'est une comptabilité publique et que c'est la Ville qui a souhaité, au moment de la création du GIP, plutôt que de passer en privé, de garder cette comptabilité publique, ce qui fait que nous sommes contrôlés par le trésorier. Donc, c'est eux qui valident, comme pour la Commune, les finances du GIP. Donc, ils ont, eux, tous les éléments nécessaires pour leur comptabilité. Est-ce bien cela ?

Monsieur LUPPINO : C'est exactement cela et on est sur un budget unique. Donc, les trois services seront confondus. On peut vous donner la fréquentation, mais pour le reste, c'est plus compliqué.

Madame TABAROT : Et quand vous avez la fréquentation, vous voyez si cela fonctionne bien ou pas, et la progression d'année en année.

Monsieur LUPPINO : Soyez assurée, au travers de nos réunions hebdomadaires, que Barbara, sur les programmations, va chercher des spectacles au meilleur coût. On s'attache vraiment à être dans les coûts les plus restreints possibles.

Madame CHASSERIAUD : C'était pour avoir une image de la politique culturelle et de ce que cela coûte. Après, effectivement, je comprends très bien que la culture, ce n'est pas là où on peut éventuellement équilibrer et qu'il faut que les Villes rajoutent, mais là, je suis tout à fait d'accord. Je ne discute pas cela. Mais cela

permettait d'avoir une image, une photographie, effectivement, de ce que cela coûte, de ce que la Commune rajoute, et de savoir peut-être, je ne sais pas, si c'est le musée qui rapporte plus que le cinéma ou vice-versa. Là, on n'arrive pas à avoir une photographie de ce que cela coûte ou de ce que la Commune rajoute.

Monsieur SEGATORI : Par contre, je peux vous dire que globalement, encore une fois, c'est très clair, et en dernier point, la participation que vous avez évoquée dans le cadre de ces orientations budgétaires, c'est la même. La participation des collectivités, c'est la même que l'année précédente. Donc, on ne fait pas de folie. Il y a l'inflation qui existe.

Madame TABAROT : Il y a donc à la fois une progression de la fréquentation et d'un autre côté, il y a une participation qui est identique des collectivités.

Monsieur SEGATORI : Une participation des collectivités, qui reste identique en 2025 par rapport à ce qu'elle était en 2024 malgré l'inflation, malgré la progression de l'activité. Donc, c'est une manière de vous dire que les choses sont bien gérées.

Madame CHASSERIAUD : Alors, dernière question qui ne va pas vous plaire, mais tant pis. Il faut la poser. Le poste de chargé de mission, parce qu'il est marqué quelque part dans les statuts, que le Président du Conseil d'Administration du GIP peut bénéficier d'une indemnité au titre de l'exercice de ses fonctions forfaitaire et mensuelle. Je voudrais savoir. Nous avons un président. Nous avons un directeur. Nous avons un chargé de mission et un responsable des cinémas. Donc, je voudrais savoir ces personnes-là, si elles sont rétribuées et combien elles touchent. Voilà. C'est clair et net. C'est de l'argent public. C'est de la trésorerie. C'est nos impôts. Il faut quand même qu'il y ait une certaine transparence. Nous n'avons pas eu là de transparence.

Madame DUCROIX : Les charges de personnel sont identifiées. Elles sont globales.

Madame CHASSERIAUD : Moi, je voudrais savoir, si vous voulez, c'est de la fonction publique, c'est de l'argent public, c'est nos impôts. Donc, il est quand même normal qu'on sache et qu'on n'apprenne pas, par des circonstances bizarres, qu'untel a touché ça ou ça. Voilà.

Monsieur SEGATORI : Autant sur l'indemnité de la Présidente, on peut envisager de vous répondre, autant le salaire des personnes, je suis désolé mais le salaire des personnes, ce n'est pas l'usage de le communiquer dans la presse.

Madame CHASSERIAUD : Ce n'est pas cela que je vous demande.

Monsieur LUPPINO : C'est la raison pour laquelle on ne fait pas apparaître les noms dans le tableau.

Madame CHASSERIAUD : Il est marqué le Président et je vous demande également le chargé de mission et le Directeur. Je ne sais pas s'ils sont rétribués. Au moins, dites-nous là, en Assemblée Générale, s'ils sont rétribués. Cela doit être transparent. Ce sont nos impôts.

Monsieur SEGATORI : Encore une fois, l'indemnité de la Présidente, vous l'avez évoquée. Ce n'est pas un secret non plus, il suffit de reprendre la délibération. Par contre, les salaires...

Madame TABAROT : Vous avez délibéré déjà sur l'indemnité de la Présidente. Quand elle est devenue Présidente, vous regardez, vous avez tous les documents.

Monsieur LUPPINO : Madame CHASSERIAUD, soyez rassurée. Les contrats sont tous transmis au contrôle de légalité et nos fiches de salaire sont entre les mains du trésorier. Donc, s'il y avait une quelconque irrégularité, elle serait tout de suite identifiée.

Madame CHASSERIAUD : Je ne vous dis pas qu'il y a une quelconque irrégularité. Là où j'ai été surprise, mais pas dans le bon sens, c'est qu'on apprend qu'il y a un chargé de mission, très bien, qui fait un travail, je ne vais pas discuter là-dessus, mais quand je vois le montant, je me dis il y a un souci pour moi. Je trouvais que c'était excessif. Cela a été mon intervention que je réitérerais s'il fallait.

Madame TABAROT : L'intervention sur *France 2*. Je vous parle de la séquence sympathique de Madame CHASSERIAUD qui, au lieu de se féliciter du travail qui est réalisé, je vous rappelle d'où on est parti, Madame CHASSERIAUD, le musée a été créé de toutes pièces. On n'avait pas un dessin lorsqu'on l'a créé. Quand vous vous étonnez des rémunérations, il faut regarder en face les résultats, Madame CHASSERIAUD. Lorsqu'on obtient un certain nombre de choses, c'est normal, il y a des rémunérations qui sont au niveau de la qualification du travail.

Madame CHASSERIAUD : Non, ce n'est pas cela. Ce n'est pas cela du tout.

Madame TABAROT : Enfin, de toute façon, vos questions aujourd'hui, elles sont totalement orientées par rapport à cela.

Madame CHASSERIAUD : Non, elles ne sont pas orientées. Non.

Madame TABAROT : Alors, tranquillisez-vous. Il y aura tous les éléments publics pour pouvoir vous rassurer. Tranquillisez-vous. Dans quelque temps, vous aurez la chance d'avoir tout ce qu'il faudra. Cela passe ici. Vous avez des documents, vous avez voté sur l'indemnité de Madame la Présidente et vous ne vous en rendez même pas compte. Donc, excusez-nous de ne pas revenir à chaque fois sur vos petites crises. Vous n'avez pas vu le ballet, il a été annulé... C'est assez fatigant, Madame CHASSERIAUD.

Madame CHASSERIAUD : Non, mais c'est fatigant pour tout. Je posais des questions auxquelles je n'ai pas toujours les réponses.

Madame TABAROT : Mais vous l'avez dans les documents.

Madame CHASSERIAUD : Madame TABAROT, dite-moi à quelle page, parce que franchement, j'ai tout lu.

Madame TABAROT : Alors, pour donner l'année de la délibération pour nommer notre Présidente, c'est malheureusement quand notre autre Présidente est décédée.

Madame CHASSERIAUD : C'est dans un document précédent.

Madame TABAROT : On ne la rémunère pas tous les jours. C'est une indemnité, comme dans toutes les structures. C'est quelque chose de normal.

Monsieur GALBERT : Alors, on parle d'une affaire qui est arrivée il y a deux ans. Dans la même salle, j'ai dit les choses à Philippe TABAROT qui a réglé l'histoire et je pense que tout le monde était présent à l'époque. Cette histoire est réglée. C'est ressorti par la presse, parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire. C'est tout.

Madame CHASSERIAUD : Et notre nouveau chargé de mission, il est rémunéré également.

Madame DUCROIX : Il est mis à disposition, Madame CHASSERIAUD. C'est écrit. Donc, comme il est mis à disposition par la Ville, je vais vous rappeler aussi le phasage que je viens de donner. Je voudrais être originale, mais vous savez, je suis tristement réglementaire. Donc, voilà comment les choses se sont passées. Nous avons Monsieur TABAROT qui a été nommé ministre. Cela a entraîné quasi immédiatement sa démission, puisqu'il n'y a pas de cumul possible. Nous, notre objectif, c'était de continuer aussi à faire fonctionner ce GIP et nous sommes allés chercher les compétences là où elles étaient. On avait un ancien collaborateur du GIP qui était proche de nous, puisqu'il travaillait à la Ville. Il a donc été mis à disposition, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de dépense supplémentaire aujourd'hui.

Madame TABAROT : Moi, je voudrais quand même qu'on salue le travail qui est mené, parce qu'on a eu l'occasion depuis des années de travailler sur une Commune qui n'est pas simple. Le Cannet, c'était considéré comme une ville dortoir. On a réussi, alors que les deux cinémas avaient fermé, à ouvrir deux cinémas en régie municipale et avoir une programmation pour tous les habitants. On a créé de toutes pièces un musée qui n'existait pas et mes prédécesseurs, et il y avait certains de vos amis, Madame CHASSERIAUD, qui n'avaient même pas acheté un dessin. On a réussi à maintenir une salle événementielle en régie municipale, alors que tout le monde fermait et donnait tout cela dans une exploitation privée. Au lieu de saluer de temps en temps notre travail, vous êtes sans arrêt à faire des petits accrochages sur des choses que vous ne comprenez pas techniquement. Prenez des cours. Vous avez Monsieur MELAINE. Vous faites une formation pour apprendre les finances publiques. Vous allez voir le trésorier et le contrôle de légalité pour voir si on leur envoie bien tous les documents et félicitez de temps en temps tous les amis qui sont autour de cette table ; je parle des collaborateurs, pas des élus, parce qu'on a un combat différent. Mais félicitez de temps en temps tous ceux qui travaillent dans des contextes qui sont normalement donnés à des privés et qui le font façon publique pour permettre d'avoir aussi des entrées au cinéma, et vous l'avez dit au début de nos propos. Mais lorsque vous voyez que certaines salles sont à 20 euros, et que nous, on fait tout pour conserver pendant les vacances scolaires par exemple, du 4 euros, pour que toutes les familles en difficulté puissent assister ensemble à des films, on offre des places à des enfants pour leur permettre d'accéder au cinéma, on crée des médiations et on ouvre à toutes les familles, au niveau du musée, pour des personnes qui n'auront jamais mis les pieds dans un musée. Voilà, j'aimerais de temps en temps que vous saluiez tout cela, vous voyez, parce qu'on a le sentiment que vous êtes toujours en train de chercher la mauvaise affaire qu'on aurait pu faire au sein de cet outil, et c'est un peu pénible, je pense, pour tous les collaborateurs qui sont là. Voilà. Je ne regrette pas d'être venue ce matin.

Madame CHASSERIAUD : A chaque fois qu'on pose des questions gênantes, cela vous met en colère.

Madame TABAROT : Gênantes ? Non, mais c'est fatigant, Madame CHASSERIAUD.

Madame CHASSERIAUD : Je suis dans l'opposition, je peux quand même poser des questions sur des choses qui ne me paraissent pas normales.

Madame TABAROT : Madame CHASSERIAUD, vous avez délibéré pour la Présidente lorsqu'elle est arrivée. Vous avez délibéré sur son indemnité. Vous ne vous en rappelez même plus. C'est un souci, quand même.

Madame CHASSERIAUD : Excusez-moi, j'ai peut-être un Alzheimer qui commence.

Madame TABAROT : Non, mais d'un coup, on vous cache je ne sais quoi.

Madame CHASSERIAUD : Il y a quand même des choses pour lesquelles on n'est pas au courant.

Madame TABAROT : Ecoutez, tout le monde est au courant, parce que pour avoir souhaité que ce soit une comptabilité publique, c'est bien qu'on n'a rien à cacher. On avait juste à décider entre une comptabilité privée et une comptabilité publique et on a souhaité faire tout contrôler par le trésorier, par le contrôle de légalité. Le renouvellement maintenant du GIP, nous avons reçu le Préfet la semaine dernière avec Monsieur le Maire. Il a été décidé de le renouveler et tout cela est suivi par la Préfecture et par les services du comptable public. Donc, à partir de là, Madame CHASSERIAUD, s'il y avait eu quelque chose de bizarre, s'il y avait eu quelque chose qui ne rentrait pas « dans les clous », croyez bien que beaucoup de délibérations dans certaines communes se font retoquer et qu'on est obligé de délibérer une nouvelle fois. Cela n'a jamais été le cas au niveau du GIP. Voilà, je le précise. Maintenant, les amis qui auront envie de prendre la parole le feront.

Monsieur SEGATORI : Je complète peut-être juste en disant que si vous êtes ici, ainsi que les représentants des commissions, c'est la volonté de la Municipalité du



Cannet. Ce n'est pas une obligation d'avoir un GIP avec une représentation de la totalité des groupes.

Madame TABAROT : Nous avons souhaité que tous les groupes soient présents.

Madame CHASSERIAUD : Je ne sais pas, mais je suis toujours surprise de cette constatation, parce que quand on est en démocratie, Monsieur SEGATORI, on est minoritaire, mais il est normal, il est naturel, quand même... L'opposition représente une partie de la population.

Madame TABAROT : Oui, mais les règles, ce serait que seul le plus grand groupe soit représenté et nous, nous avons souhaité que tous les groupes soient là. Comme quoi, nous n'avons rien à cacher et on a pensé que c'était plutôt quelque chose de collectif, comme vous êtes au Conseil Municipal, de proposer à tout le monde de siéger dans ce GIP.

Madame CHASSERIAUD : C'est tout à fait normal.

Madame TABAROT : C'est normal, non, puisque les règles ne l'imposent pas. Et nous, nous avons souhaité le faire, parce que justement, en calquant sur le Conseil Municipal, on s'est dit que c'était bien d'avoir la représentation de tous les groupes.

Madame CHASSERIAUD : En fait, vous préféreriez être entre vous.

Madame TABAROT : Pas du tout. On aurait eu une personne de l'opposition, celle du plus grand groupe, ce qui n'est pas votre cas. Et donc, on aurait eu simplement cela, et on a souhaité que tout le monde soit présent. Donc, je pense que cela démontre que nous n'avons rien à cacher. Voilà.

Monsieur LUPPINO : Madame CHASSERIAUD, sur les formations, Monsieur MELAINE avait engagé des démarches. C'est dommage que vous n'ayez

pas pu y assister. Il y avait Monsieur GALBERT. Ce serait peut-être bien aussi d'y participer pour éviter des malentendus.

Madame TABAROT : Essayez de trouver une date qui vous convient à tous les deux.

Madame CHASSERIAUD : Pourquoi pas.

Monsieur MELAINE : Vous ne m'avez pas répondu lorsque j'avais fait des propositions.

Monsieur GALBERT : Tout à fait. On avait fait les demandes au Conseil Municipal et vous nous avez répondu.

Madame DI BARI : Bien. Oui, on avait voté, je crois. Je crois que cela avait été voté. Eh bien, écoutez, si plus de question, on boucle cette séance. Et à nouveau, Madame le Député, si vous me le permettez, féliciter les services, bien sûr pour la préparation de cette séance, et bien au-delà. Nous voyons bien et nous en sommes d'ailleurs conscients, que c'est vraiment le fruit d'un travail d'équipe. Pour cela, on peut se permettre de s'en réjouir.

Madame TABAROT : Je voudrais juste interrompre votre conclusion. Comme quoi, on a tous des problèmes de mémoire. La salle de La Palestre, lorsque nous avons été élus, était en société d'économie mixte et elle était en liquidation judiciaire, et nous l'avons reprise en régie municipale et depuis, nous avons réussi à la maintenir en régie municipale. Donc, vraiment, je pense qu'en ayant créé, recréé et maintenu, comme les cinémas ou la salle événementielle en régie municipale...

Madame THERY : Je complète pour vous dire que notre modèle, du coup, a donné des exemples, parce que la ville de Nice, qui entretemps, a fait sortir le Nikaïa de terre, était au début effectivement en gestion privée et que depuis deux ans

maintenant, elle est en régie municipale, avec des orientations différentes, mais elle s'est rendu compte que le modèle économique...

Madame TABAROT : Voilà. Donc, je pense qu'on peut saluer toutes les équipes qui, dans un milieu avec une compétition de privés, ont réussi à créer un modèle qui correspond aux habitants de la Commune aussi, parce qu'avoir des salles de cinéma qui permettent aux familles d'y aller tous ensemble plutôt que de se dire que c'est juste le papa qui va accompagner un des enfants, parce qu'il n'a pas les moyens de payer le reste. Là, tout le monde peut y aller et on veille à ce que les tarifs soient justes.

Madame DI BARI : Nous pouvons clore cette séance. Je vous remercie et à très bientôt.



DÉLIBÉRATION n° 1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2025 DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET.

En application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, des dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) et ses décrets d'application, comme notamment le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le **Rapport d'Orientations Budgétaires** précédant le vote du **Budget Primitif (BP) 2025** doit se dérouler au sein de l'Assemblée Générale du GIP.

En conséquence, l'Assemblée Générale est appelée à :

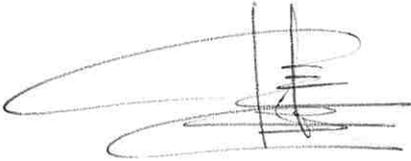
- **VOTER** pour prendre acte du **Rapport d'Orientations Budgétaires 2025** présenté à l'appui de la présente délibération.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LA PRISE D'ACTE A L'UNANIMITE.



Fin de séance.

La Présidente du GIP



Muriel DI BARI

Le Directeur du GIP,
Secrétaire de séance



François LUPPINO